

À Marsannay-la-Côte, le 2 mars 2022

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 8 MARS 2022

Considérant :

- le V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, qui modifie l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 « *visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements public locaux* » ;
- le décret 2021-1471 du 10 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- la délibération du conseil municipal n° 2020-43 du 21 septembre 2020 portant changement temporaire du lieu de réunion du conseil municipal pour des raisons de sécurité face à l'épidémie de Covid-19.

Le conseil municipal se réunira :

le mardi 8 mars 2022 à 19 h 30
à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay.

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se tiendra **en public** sans que ce dernier ne puisse excéder **15 personnes**. Toutes les personnes présentes devront respecter la distanciation physique et porter obligatoirement un masque.

Après l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire procédera à l'installation de Madame Julie BARNET, conseillère municipale, à la suite de la démission de Madame Corinne MICHOT et de la renonciation de Monsieur Alain BÉASSE.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal complet de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022.

Informations relatives à l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT).

Désignation d'un(e) ou de deux secrétaires de séance

PÔLE « FINANCES »

1. Rénovation de l'installation de chauffage et de ventilation de la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay - Approbation de l'opération dans le cadre d'une demande de subvention au Conseil départemental de la Côte d'Or
2. Remplacement du générateur d'air chaud de l'église - Approbation de l'opération et sollicitation d'une subvention au Conseil départemental de la Côte d'Or dans le cadre de l'appel à projet « patrimoine communal »
3. Bail emphytéotique au bénéfice de la SAS « Le Marsannay - Caveau de vigneron »
4. Promesse unilatérale d'achat par substitution pour la parcelle BL 64 « Es Barres »

PÔLE « TECHNIQUE »

5. Autorisation de principe de célébrer les mariages de façon définitive dans la salle située au rez-de-chaussée de la mairie
6. Signature d'une convention de servitudes avec « ENEDIS » pour le passage de lignes électriques sur la parcelle BM 617 sise rue du Clos

QUESTIONS DIVERSES

7.



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT